

La croissance démographique, un atout pour les communes?

Gérard-François Dumont

▶ To cite this version:

Gérard-François Dumont. La croissance démographique, un atout pour les communes?. Population et avenir, 2008, 686, pp.3. 10.3917/popav.686.0003 . halshs-00766245

HAL Id: halshs-00766245 https://shs.hal.science/halshs-00766245

Submitted on 17 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

EDITORIAL

La croissance démographique, un atout pour les communes?

par Gérard-François DUMONT

orsqu'une commune voit le nombre de ses habitants augmenter, cela doit-il être jugé, a priori, comme un avantage ou comme un inconvénient? La compréhension des logiques démographiques, en France comme en Europe, permet de répondre à cette question.

Considérons la situation d'une commune dont les résultats démographiques indiqueraient une diminution de ses habitants. Une telle évolution négative ne peut s'expliquer que par trois facteurs possibles :

- Un solde migratoire négatif, soit davantage de personnes quittant la commune pour aller habiter ailleurs que de personnes venant y résider. Une telle situation traduit une perte d'attractivité qui peut s'expliquer par un moindre dynamisme économique.
- Une longévité de sa population en diminution, donc contraire au progrès général marqué par l'augmentation de l'espérance de vie. Normalement, sous le simple effet de la longévité qui s'accroît, toute commune française doit connaître, *ceteris paribus*, une augmentation de sa population¹.
- Une **fécondité particulièrement abaissée** et/ou une proportion des effectifs de femmes en âge de fécondité particulièrement basse. Une telle situation peut se rencontrer dans certaines communes de l'espace à dominante rurale, où les jeunes générations féminines adultes peuvent être relativement peu nombreuses si elles ont davantage émigré que les jeunes générations d'hommes adultes².

Quelle qu'en soit la cause, la diminution de la population d'une commune entraîne très généralement des **conséquences financières** au plan budgétaire. D'une part, les dotations financières versées par l'État, qui sont notamment fondées sur le nombre d'habitants, sont appelées à diminuer. D'autre part, le nombre de contribuables soumis à la taxe d'habitation peut baisser. On pourrait penser que de moindres recettes sont sans conséquence si la population de la commune diminue en même temps. Mais un tel raisonnement est évidemment erroné car toute commune a des charges

fixes, des coûts d'entretien de son territoire, de ses réseaux, ou des coûts de remboursement d'emprunts qui demeurent au même niveau, même si sa population baisse.

Au total, la logique démographique actuelle, dans un pays comme la France, est porteuse, dans toutes les communes, d'une croissance démographique naturelle d'une part en raison de l'espérance de vie, qui augmente d'environ trois mois par an³, et, d'autre part, en raison d'une fécondité moins abaissée en France que dans les autres pays européens, ce qui permet à l'Hexagone de bénéficier d'effets de vitesse acquise.

Mais, au plan communal, une croissance de la population n'est possible que si elle est accompagnée, en particulier par l'augmentation du nombre de logements. En effet, compte tenu de la baisse du nombre de personnes par logement⁴, toute commune dont le nombre de logements stagne est quasiment certaine de connaître une diminution du nombre de ses habitants.

En conséquence, la stagnation ou la baisse du nombre d'habitants dans une commune doivent être généralement interprétées comme des facteurs négatifs liés à de moins bonnes conditions de vie, à un contexte de fécondité particulièrement affaiblie, à une situation jugée répulsive ou à une mauvaise anticipation des besoins de logements, au point d'expliquer des pertes migratoires.

Certes, ce principe, reposant exclusivement sur un résultat quantitatif global, doit également être confronté à d'autres éléments prenant en compte, par exemple, les effets dus à la composition par âge et par sexe, héritée des évolutions démographiques des années et décennies précédentes, ou la composition des flux migratoires. Mais cela n'enlève rien à sa validité générale⁵.

- 1. Même si, évidemment, l'évolution de la longévité peut être différente selon les territoires.
- 2. Inversement, une fécondité abaissée pourrait provenir aussi d'une sous-masculinité, les femmes manquant de partenaires possibles.
- 3. Avec, malheureusement, une rémission en 2003 sous l'effet de la canicule. Cf. « Le dernier bilan de la canicule », *Population & Avenir*, n° 668, mai-juin 2004.
- 4. Lacaze Jean-Paul, « Logement, une crise temporaire ou durable ? », Population & Avenir, n° 673, mai-juin 2005.
- 5. Et rend donc légitime de désigner sous l'adjectif de « gagnantes » les communes dont la croissance démographique est la plus élevée. Cf. les dossiers de ce numéro.

